



## LES FETES JUIVES

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice  
www.hessedvedavid.com

בס"ד

### UNE MONNAIE DE FEU Le « Ma'hatsit hachekel »



Chekel

Nous arrivons tout au début du mois d'Adar. Ce Chabbat s'appelle le « Chabbat Chékalmim ». Nous lisons dans la Torah un passage spécifique à la mitsva du « Ma'hatsit Hachekel ». Pour quelle raison ? A cette époque précise de l'année, au temps du Beth-Hamikdache, on avait l'habitude de faire les proclamations relatives à l'impôt du demi-chekel dont était passible chaque adulte mâle. Cet impôt était basé sur le commandement donné par Hachem à Moché Rabbénou, et aux termes duquel ce dernier devait veiller à ce que chaque Israélite, versât pour le Tabernacle, le Michkane du désert, un demi-chekel d'argent destiné au « rachat de son âme ».

Moché ne comprit pas ce commandement divin. Il s'étonnait. Comment un individu pouvait-il se racheter et expier ses péchés par le simple don d'un demi-chekel ? Pourtant, d'autres commandements similaires avaient été prescrits à Moché au sujet de divers sacrifices et offrandes destinés à l'expiation des péchés et il n'avait éprouvé aucune surprise du fait qu'une personne pût racheter ses péchés par l'observance d'un précepte pratique. Quelle était donc la raison de son étonnement dans ce cas ? Voici la raison : le don du « Ma'hatsit hachekel », le demi-chekel, par les Juifs, était destiné à leur faire expier leur adoration idolâtre du veau d'or. Les Mitsvot sont comparées aux organes du corps. Certaines d'entre elles ont une fonction plus « spécifique », plus localisée, tandis que d'autres ont une fonction plus « générale » et plus étendue, tels le cerveau et le cœur qui sont chacun une source de vitalité pour tout l'organisme. Ainsi, certaines Mitsvot sont « spécifiques », alors que d'autres, telles que l'interdiction de l'idolâtrie, sont si vitales qu'elles engagent et peuvent compromettre le lien qui relie Hachem à son peuple. Voilà justement ce qui étonna Moché : comment un demi-chekel pouvait-il racheter un péché aussi grave que l'idolâtrie ? Comment par le simple don de cette pièce d'argent, le juif pouvait-il racheter son « âme », l'essence même de sa condition de juif, qu'il avait compromise en adorant le veau d'or.

En réponse à l'étonnement de Moché, Hachem lui montra un disque de feu figurant un demi-chekel et lui donna Ses instructions : « Ils donneront juste une pièce **semblable** ».



## LES FETES JUIVES

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice

 [www.hessedvedavid.com](http://www.hessedvedavid.com)

בס"ד

Cette réponse peut être comprise par référence à une parabole. Elle raconte l'histoire d'un apprenti-orfèvre ignare qui apprenait de son maître la technique du modelage et du façonnage de l'or. Après quelques années d'apprentissage, il installa son propre atelier et se mit tout seul à l'ouvrage. Mais il avait beau s'évertuer à modeler le précieux métal, celui-ci, au lieu d'obéir à ses mains, s'y refusait et gardait obstinément sa masse originelle de lingot informe. La chose était si évidente et allait tellement de soi, que son maître avait négligé de lui dire qu'un feu était indispensable, et qu'il fallait avant toute chose, l'allumer ! Telle fut donc la réponse d'Hakadoch Baroukh Hou à Moché Rabbénou quand il lui eut prescrit que les Juifs devaient donner « **juste une pièce semblable** », c'est-à-dire de feu.

Le simple don d'une pièce de monnaie ne peut en effet suffire à expier un péché tel que l'idolâtrie. Mais quand ce don est fait avec une chaleur et un enthousiasme qui jaillissent du tréfonds brûlant d'une âme juive, alors un demi-shekel peut véritablement devenir une rédemption et une expiation, même pour des péchés qui affectent l'essence de cette âme.